



# CHARTE LOCO'MINGES

Un **Loco'Mangeur** · une **Loco'Mangeuse** est une personne qui a adhéré à l'association **Graines d'Avenir** et qui respecte et signe la Charte Loco'Minges. Il·elle s'engage à participer au fonctionnement de l'épicerie coopérative à hauteur de 30 minutes par mois pour bénéficier de ses produits et/ou services.

L'épicerie est juridiquement portée par les **Jardins du Comminges**. Son animation est confiée à l'association **Graines d'Avenir**.

L'épicerie est un service à but non lucratif. Ses bénéfices sont intégralement réinvestis dans son projet.

## Les valeurs de l'épicerie :

1. Tout le monde peut devenir Loco'Mangeur (personne physique)
2. Dans un esprit de solidarité, les décisions sont prises de façon démocratique entre l'ensemble des membres qui participent activement à l'établissement des choix politiques, stratégiques et de gestion de l'épicerie
3. L'épicerie s'engage à mettre en place des actions d'accessibilité alimentaire afin de favoriser la mixité sociale et permettre l'accès à une alimentation digne et de qualité pour tout.e.s.
4. L'épicerie s'investit pleinement dans des pratiques qui protègent l'environnement: réduction des déchets, économie résiliente, sobriété énergétique...

## Auprès de ses Loco'Mangeurs l'épicerie s'engage à :

1. Leur fournir des produits et services de qualité qui répondent en priorité, sans exclusion de principe, à des critères communs traduisant leurs valeurs et leurs exigences.
2. Mettre en place les actions de sensibilisation, de formation et d'information requises pour pouvoir contribuer efficacement au développement de l'épicerie en proposant :
  - Une information complète sur toutes décisions ou actions relatives à son fonctionnement
  - Une formation et un accompagnement à la pratique à l'égard de l'épicerie
  - Un appui au partage et à la mutualisation des savoir-faire et expertises
3. Privilégier, lors des décisions d'organisation ou autres, le consentement plutôt que le consensus, la mise en place de comités et ou groupe de travail pour favoriser la participation de tous dans la prise de décision

## **Auprès des producteurs l'épicerie s'engage à :**

1. Respecter les délais de paiement convenus avec les producteurs
2. Favoriser la fluidité des relations entre l'épicerie et chaque producteur et/ou fournisseurs
3. Rénumérer justement les producteurs.

## **Les critères communs de choix des produits :**

1. Une production prioritairement locale et une distribution en circuit court incluant au maximum un intermédiaire
2. Un mode de production prioritairement certifié en agriculture bio, de toute façon respectueux du vivant
3. Un mode de production respectueux des conditions de travail des salariés et de la rémunération des producteurs

## **Vis-à-vis de l'épicerie, les Loco'Mangeurs s'engagent à :**

1. Œuvrer dans l'intérêt de l'épicerie et de sa pérennité
2. Accepter et respecter les principes organisationnels nécessaires à son fonctionnement
3. Faire bénéficier l'épicerie de tout élément favorable à son fonctionnement et son développement, sans en retirer d'avantages personnels
4. Faire connaître l'épicerie et à en faciliter l'accès à toute personne intéressée par l'utilisation de ses services.

## **Entre eux, les Loco'Mangeurs s'engagent à :**

1. Faire preuve de respect mutuel
2. Partager et mutualiser les informations, les savoirs et les savoir-faire

Les Loco'Mangeurs contribuent, par les actions et animations qu'ils-elles développent, à faire de l'épicerie un lieu vivant d'échange, de partage, de respect, d'ouverture d'esprit, d'éducation populaire, de discussion, de convivialité, de confiance et de solidarité, en lien avec son territoire et avec les structures partenaires (culturelles, sociales et solidaires...).